

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**Séance du lundi 24 juin 2024**

2024 – 094	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 22
	Date de la convocation : 18/06/2024
	Date d'affichage : 18/06/2024

*L'an Deux Mil Vingt-quatre et le lundi 24 juin à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire***

*Présents : MM. et Mmes **BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, BIARNES, ETIENNE, CONSTANTIN, CHAUPRADE, HOURQUET, LAGRASSE, DARRACQ, MARIMPOUY, EDE, LAHONTAN, LABUXIERE, LARROQUE.***

Excusés et procurations :

M. LABAT a donné procuration à M. BEDAT

Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme LAGRASSE

Mme WLUSEK a donné procuration à Mme HOURQUET

M. SEIRACQ a donné procuration à M. VILATON

M. GATUINGT a donné procuration à M. FOURNET

*Absent : **M. DEHEZ***

*Secrétaire de séance : **Jean-Jacques LAHONTAN***

OBJET :**PROGRAMME DES COUPES DE BOIS DE L'ANNEE 2025**

M. le Maire explique à l'assemblée que conformément à la proposition présentée par l'Office National des Forêts, il convient d'arrêter le programme des coupes de l'année 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver la proposition du programme des coupes de l'année 2025 dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous :



ETAT D'ASSIETTE ; coupes prévues à l'aménagement

Parcelle / Unité de gestion	Type de coupe ¹	Surface parcourue (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²
6e	RA		2022	2025
44a	E4		2023	2025
9	E4		2025	2025
10a	E4		2025	2025
11a	E4		2025	2025
14a	E1		2025	2025
16a	E1		2025	2025
30	RA		2025	2025
33a	E1		2025	2025
36a	E1		2025	2025
38	E1		2025	2025
108b	A4		2025	2025
108c	A2		2025	2025
116	A4		2025	2025
1c	E1		2025	2026
10b	E1		2025	2026
32b	E1		2025	2029
35b	E1		2025	2026
109p	RD		2025	2026
113b	AMEL		2025	2028
114b	AMEL		2025	2028

- que toutes les coupes seront vendues sur pied par l'ONF en vente de gré à gré par soumission ou en vente de gré à gré simple
- donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de commercialisation des bois.

¹ Type de coupe : E1 première éclaircie, E4 quatrième éclaircie, RA coupe rase, A2 deuxième amélioration, A4 quatrième amélioration, AMEL Amélioration, RD Coupe définitive

² Année proposée par l'ONF



Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **05 juillet 2024**

Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE :

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20240624 – DE2024094
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le

ID : 040-214002834-20240624-DE2024094-DE

